

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA  
LE 21 AVRIL 2021**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021 à 19 h 30 par visioconférence.

**Sont présents :**

|                                |                                             |
|--------------------------------|---------------------------------------------|
| M. Gilles BÉDARD               | Maire de Sainte-Eulalie                     |
| M. Michaël BERGERON            | Maire de Paroisse de Saint-Célestin         |
| M. Stéphane BIRON              | Représentant de Ville de Nicolet            |
| M. Réal DESCHÊNES              | Maire de Saint-Wenceslas                    |
| M. Guy DUPUIS                  | Maire de Sainte-Perpétue                    |
| M <sup>me</sup> Denise GENDRON | Mairesse de Sainte-Monique                  |
| M. Sylvain LAPLANTE            | Maire de La Visitation-de-Yamaska           |
| M. Sylvain LAROCHE             | Maire suppléant de Grand-Saint-Esprit       |
| M. Claude LEFEBVRE             | Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant |
| M. Mario LEFEBVRE              | Maire de Saint-Elphège                      |
| M. Mathieu LEMIRE              | Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval          |
| M. Laurent MARCOTTE            | Maire de Saint-Léonard-d'Aston              |
| M <sup>me</sup> Ginette NADEAU | Mairesse par intérim de Pierreville         |
| M. Raymond NOËL                | Maire du Village de Saint-Célestin          |
| M. Pascal THÉROUX              | Maire de Saint-François-du-Lac              |

**Absence motivée :**

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| M. Marc-André GOSSELIN | Maire d'Aston-Jonction |
|------------------------|------------------------|

Formant quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M<sup>me</sup> Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, directeur des services techniques, et M<sup>me</sup> Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. AFFAIRES CORPORATIVES**

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 17 mars 2021
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 7 avril 2021
- 1.5 Adoption des délibérations de l'assemblée spéciale du Conseil des maires du 7 avril 2021
- 1.6 Adoption des délibérations de l'assemblée spéciale du Conseil des maires du 13 avril 2021
- 1.7 Documents reproduits
- 1.8 INVITÉES :
  - 1.8.1 Présentation des nouvelles ressources à la MRC

**2. PROJET DU FONDS DE DEVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST**

- 2.1 Acceptation du 67<sup>e</sup> projet : Aménagements pour le terrain des loisirs Reynald Duval, le Parc Appollo et Le Monicois par la municipalité de Sainte-Monique
- 2.2 Acceptation du 68<sup>e</sup> projet : Construction d'un bloc sanitaire extérieur pour les jeux d'eau par la municipalité de Saint-François-du-Lac

### 3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1 Création et mise sur pied du comité de pilotage dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA), volet 1 - Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés
- 3.2 Autorisation de signature du protocole d'entente avec la Corporation de développement durable dans le cadre du projet économie circulaire Bécancour-Nicolet-Yamaska-Arthabaska-Érable
- 3.3 Nomination d'un Comité aviseur | Accès entreprise Québec – Nicolet-Yamaska
- 3.4 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale de fourniture de services | Citerne d'eau mobile
- 3.5 Autorisation de signature de l'entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska et la MRC de Drummond pour l'application de la réglementation sur le déboisement
- 3.6 Autorisation de signature de l'entente avec Hydro-Québec concernant l'acquisition et l'exploitation de bornes de recharge pour joindre le circuit électrique de Hydro-Québec
- 3.7 Offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'élaboration du plan d'adaptation aux changements climatiques des équipements et infrastructures municipales
- 3.8 Adoption du plan d'action de la MRC de Nicolet-Yamaska dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- 3.9 Autorisation d'embauche de la Corporation les amis du Théâtre Belcourt pour le projet « *Tournée pour les aînés* »
- 3.10 Adoption du plan de développement des compétences 2021
- 3.11 Nomination des membres au Comité sécurité incendie de la MRC
- 3.12 Nomination des membres au Comité sécurité publique de la MRC
- 3.13 Adoption des priorités 2021 - Fonds régions et ruralité (volet 2)
- 3.14 Autorisation des affectations des sommes résiduelles 2021 - Fonds régions et ruralité (volet 2)

### 4. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

- 4.1 Formation sur les technologies vertes | Date : 21 mai 2021
- 4.2 Campagne « Je me lance »
- 4.3 Revue de presse
- 4.4 Rapport en développement économique – Bilan 2020
- 4.5 Rapports des présidents de comités
  - 4.5.1 Comités internes
    - 4.5.1.1 Comité tourisme (17 mars 2021)
    - 4.5.1.2 Comité PGMR (18 mars 2021)
    - 4.5.1.3 Comité aménagement durable et environnement (6 et 21 avril 2021)
    - 4.5.1.4 Comité d'investissement
  - 4.5.2 Comités externes
- 4.6 Suivi du FARR / Table des MRC

### 5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1 Autorisation de paiement à Roulons Vert
- 5.2 Autorisation de paiement à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- 5.3 Autorisation de paiement à G.D.G. Environnement Ltée
- 5.4 Autorisation de transfert des subventions dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska
- 5.5 Affectation du fonds de formation – 2020

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS** (maximum de 30 minutes)

**7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

7.1 Aménagement-forêt

7.1.1 Rapport comparatif d'émission de permis

7.1.2 Demande de modification du périmètre des îlots déstructurés  
numéros 19 et 33 – Municipalité de Saint-François-du-Lac

7.2 Cours d'eau et carrières-sablières

**8. DEMANDES D'APPUI**

8.1 Offre de service de Télé-Cœur

8.2 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de  
l'enfant

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**1.1**

**OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte. Elle souhaite la bienvenue à M. Sylvain Laroche, maire suppléant à la municipalité de Grand-Saint-Esprit.

**1.2**

2021-04-098

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** l'ajout du point suivant :

2.3 Acceptation du 69<sup>e</sup> projet : Aménagement du Parc  
Lacourse à la municipalité de Saint-Wenceslas

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston  
et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège  
et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté,  
en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.3**

2021-04-099

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 17 MARS  
2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale  
de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 17 mars 2021 a été transmis aux membres  
du Conseil.

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du  
17 mars 2021 ;

Il est proposé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac  
et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval  
et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations,  
en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et  
gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 1.4

#### **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 AVRIL 2021**

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 7 avril 2021 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre, ce 21 avril 2021.

#### 1.5

#### **2021-04-100** **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DES MAIRES DU 7 AVRIL 2021**

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 7 avril 2021 a été transmis aux membres du Conseil.

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 7 avril 2021 ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 1.6

#### **2021-04-101** **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DES MAIRES DU 13 AVRIL 2021**

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 13 avril 2021 a été transmis aux membres du Conseil.

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 13 avril 2021 ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 1.7

#### **DOCUMENTS REPRODUITS**

| <b><u>Date</u></b> | <b><u>Provenance</u></b> | <b><u>Sujet</u></b>                                                                                                                                                                                   |
|--------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2021-03-29         | MAMH                     | Aide financière   Soutien des MRC, villes-centre et municipalités dans le contexte de la Covid-19 pour leurs efforts pour se doter d'infrastructures numériques et de télécommunications (786 248 \$) |
| 2021-03-29         | MTQ                      | Aide financière   Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (122 852 \$)                                                                                                        |

#### 1.8

#### **INVITÉES**

##### 1.8.1

#### **PRÉSENTATION DES NOUVELLES RESSOURCES À LA MRC**

M<sup>me</sup> Caroline Vachon, directrice générale adjointe, présente aux membres du Conseil des maires les nouvelles ressources de l'équipe de développement économique.

- M<sup>me</sup> Ariane Fréchette, conseillère en développement économique
- M<sup>me</sup> Karine Béliveau, conseillère en développement économique

- M<sup>me</sup> Marie-Claude Caya, conseillère en développement économique
- M<sup>me</sup> Stéphanie Trottier, conseillère en développement touristique

Celles-ci dressent un bref résumé de leur parcours professionnel et leur mandat au sein de la MRC de Nicolet-Yamaska.

## 2.0

### **PROJET DU FONDS DE DEVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST**

#### 2.1

2021-04-102

#### **ACCEPTATION DU 67<sup>E</sup> PROJET : AMÉNAGEMENTS POUR LE TERRAIN DES LOISIRS REYNALD DUVAL, LE PARC APPOLLO ET LE MONICOIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

**CONSIDÉRANT** le montant de 40 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2021 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire pour la municipalité de Sainte-Monique ;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité de Sainte-Monique d'un montant de 25 200 \$ pour le projet « Aménagements pour le terrain des Loisirs Reynald Duval, le Parc Appollo et Le Monicois » (70 % du coût total du projet s'élevant à 36 000 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Sainte-Monique lors de la séance régulière tenue le 5 avril 2021 (résolution 2021-04-69) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 14 800 \$ pour la municipalité de Sainte-Monique ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Aménagements pour le terrain des Loisirs Reynald Duval, le Parc Appollo et Le Monicois » appuyé par la municipalité de Sainte-Monique pour un montant maximum de 25 200 \$, sans condition, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 2.2

2021-04-103

#### **ACCEPTATION DU 68<sup>E</sup> PROJET : CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE EXTÉRIEUR POUR LES JEUX D'EAU PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

**CONSIDÉRANT** le montant de 40 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2021 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire pour la municipalité de Saint-François-du-Lac ;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité de Saint-François-du-Lac d'un montant de 40 000 \$ pour le projet « Construction d'un bloc sanitaire extérieur pour les jeux d'eau » (70 % du coût total du projet s'élevant à 64 405 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Saint-François-du-Lac lors de la séance régulière tenue le 13 avril 2021 (résolution 2021-04-96) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 0 \$ pour la municipalité de Saint-François-du-Lac ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Construction d'un bloc sanitaire extérieur pour les jeux d'eau » appuyé par la municipalité de Saint-François-du-Lac pour un montant maximum de 40 000 \$, sans condition, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.3**

2021-04-104

**ACCEPTATION DU 69<sup>E</sup> PROJET : AMÉNAGEMENT DU PARC LACOURSE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS**

**CONSIDÉRANT** le montant de 40 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2021 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire pour la municipalité de Saint-Wenceslas ;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité de Saint-Wenceslas d'un montant de 40 000 \$ pour le projet « Aménagement du Parc Lacourse » (70 % du coût total du projet s'élevant à 57 150 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Wenceslas nous a fait parvenir le projet ;

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 0 \$ pour la municipalité de Saint-Wenceslas ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Aménagement du Parc Lacourse » déposé par la municipalité de Saint-Wenceslas pour un montant maximum de 40 000 \$, sous réserve que la municipalité de Saint-Wenceslas nous fasse parvenir une résolution d'appui au projet, et de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.0**

**AFFAIRES COURANTES**

**3.1**

2021-04-105

**CRÉATION ET MISE SUR PIED DU COMITÉ DE PILOTAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA), VOLET 1 - SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUES ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a obtenu une réponse positive de la ministre responsable des aînés et des proches aidants dans son projet d'élaborer une politique favorable aux aînés et d'adopter un plan d'action triennal dans le cadre de sa démarche de reconnaissance MADA (MRC amie des aînés) ;

**CONSIDÉRANT** que la convention d'aide financière avec la ministre signée le 20 janvier 2021 inclut l'engagement de la MRC de mettre sur pied un comité de pilotage responsable de cette démarche ;

- CONSIDÉRANT** que le comité de pilotage aura pour mandat d'élaborer la politique des aînés de la MRC de Nicolet-Yamaska et le plan d'action qui en découle ainsi que de soutenir, au besoin, les comités des huit (8) municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska dans leur élaboration et leur mise à jour de leur politique des aînés ;
- CONSIDÉRANT** que le comité de pilotage se devra d'être représentatif du milieu et des services offerts aux aînés sur l'ensemble du territoire ;
- CONSIDÉRANT** que la démarche sera sous la coordination de l'agent de développement des communautés de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas  
et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston  
et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE** la MRC de Nicolet-Yamaska crée le comité de pilotage MADA-MRC dans le cadre de la démarche de reconnaissance MADA ;
- QUE** le comité de pilotage soit présidé par l' élu responsable des questions aînées de la MRC, M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie ;
- QUE** s'ajoutent à ce comité de pilotage les personnes suivantes qui représenteront les organismes suivants :
1. M<sup>me</sup> Yolande Morissette, présidente de la Table de concertation des aînés de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
  2. M<sup>me</sup> Marie-Ève Proulx-Roy, directrice générale de la Corporation de Développement Communautaire de Nicolet-Yamaska ;
  3. M<sup>me</sup> Anick Chamberland, kinésiologue au CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec ;
- QUE** l'agent de développement des communautés de la MRC de Nicolet-Yamaska soit également membre du comité à titre de coordonnateur de la démarche ;
- QUE** le comité fasse rapport au Conseil des maires de la MRC sur une base régulière de la progression de la démarche par la voie de l' élu responsable des questions aînées à la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3.2

2021-04-106

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DU PROJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA-ARTHABASKA-ÉRABLE**

- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté en 2019 son Plan de transition écologique pour l'ensemble de son territoire ;
- CONSIDÉRANT** que le plan priorisait une série d'actions dont l'accompagnement d'entreprises dans un virage plus vert ainsi que la réalisation de projets en économie circulaire ;
- CONSIDÉRANT** que les MRC d'Arthabaska, de l'Érable, de Bécancour et de Nicolet-Yamaska ont décidé de présenter une demande dans le cadre d'un appel de propositions pour des projets en économie circulaire de Recyc-Québec qui a été acceptée ;

**CONSIDÉRANT** que c'est la Corporation de développement durable (CDD), organisme régional dont la mission est de sensibiliser, mobiliser et outiller les organisations régionales afin de faciliter la prise en charge concertée d'enjeux de développement durable, qui a déposé la demande au nom des quatre (4) territoires ;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, la CDD sera en charge de l'embauche et de la coordination de la ressource qui sera affectée aux MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska pour relancer le projet d'économie circulaire sur nos territoires ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser M. Michel Côté, directeur général de la MRC, à signer tous les documents pertinents à la réalisation de ce projet tels que les protocoles, entente de services d'accompagnement et autres.

Il est également résolu d'affecter à ce projet en guise de contribution du milieu en temps-ressource ainsi qu'un montant de 38 833 \$ provenant du poste budgétaire « Économie circulaire pour la contribution du milieu » pour la réalisation de ce projet du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 août 2023. Le montant de 38 833 \$ sera réparti à raison de 16 033 \$ en 2021, 15 200 \$ en 2022 et 7 600 \$ en 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-04-107 3.3**  
**NOMINATION D'UN COMITÉ AVISEUR | ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – NICOLET-YAMASKA**

**CONSIDÉRANT** l'entente signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du programme Accès entreprise Québec permettant de recevoir une contribution financière pour l'embauche de ressources additionnelles au sein du service de développement économique de la MRC pour accompagner les entreprises ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de cette entente, un Comité aviseur doit est formé et composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer les pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que le comité doit être composé d'au moins cinq (5) personnes dont une (1) de la MRC, un (1) représentant de la Ville, deux (2) personnes en provenance d'entreprises privées, un (1) représentant d'organisation économique. M. Donald Martel ou son représentant pourra également assister aux rencontres du comité à titre d'observateur ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska compte déjà parmi ses membres cette représentation soit :

- M. Raymond Beaudoin
- M. Claude Courchesne
- M. Réal Deschênes
- M. Pierre Fréchette
- Mme Danielle Gamelin
- M. Audric Gélinas
- M. André Nadeau
- M. Raymond Noël
- M. Pascal Thérout

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet

et unanimement résolu par ce Conseil de nommer les membres suivants du Comité d'investissement de la MRC pour siéger au Comité aviseur de l'Entente Accès entreprise Québec.

Il est également résolu d'ajouter M. Stéphane Biron, conseiller à la Ville de Nicolet, à titre de représentant de la ville-centre pour y siéger.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-04-108      3.4      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES | CITERNE D'EAU MOBILE**

**CONSIDÉRANT**      que la MRC de Nicolet-Yamaska et les municipalités désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale de fourniture de services par la MRC ;

**CONSIDÉRANT**      que la MRC dans un souci de protection de l'environnement et à titre d'initiative de bien-être de la population s'est portée acquéreuse d'une citerne d'eau mobile ;

**CONSIDÉRANT**      que la MRC et les municipalités entendent établir les modalités de prêt et d'utilisation de la citerne d'eau mobile ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M<sup>me</sup> Ginette Nadeau, mairesse par intérim de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil que la préfète, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, et le directeur général, M. Michel Côté, Ph.D., soient autorisés à signer l'entente intermunicipale de fournitures de services pour l'utilisation de la citerne d'eau mobile tel que présenté dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-04-109      3.5      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA ET LA MRC DE DRUMMOND POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE DÉBOISEMENT**

**CONSIDÉRANT**      que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté une réglementation sur le déboisement ;

**CONSIDÉRANT**      que la MRC de Nicolet-Yamaska ne dispose pas, à l'interne, de l'expertise nécessaire à l'application et au suivi de cette réglementation ;

**CONSIDÉRANT**      l'expertise de la MRC de Drummond et l'opportunité d'établir une collaboration entre les deux (2) MRC ;

**CONSIDÉRANT**      l'offre de la MRC de Drummond ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil que la préfète, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, et le directeur général, M. Michel Côté, Ph.D., soient autorisés à signer l'entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska et la MRC de Drummond concernant l'application de la réglementation sur le déboisement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3.6

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC  
CONCERNANT L'ACQUISITION ET L'EXPLOITATION DE BORNES DE  
RECHARGE POUR JOINDRE LE CIRCUIT ÉLECTRIQUE DE HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la MRC désire conclure une entente avec Hydro-Québec concernant l'acquisition et l'exploitation de bornes de recharge pour joindre le circuit électrique de Hydro-Québec ;

**CONSIDÉRANT** que Hydro-Québec a soumis un projet d'entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge (240 V) pour véhicules électriques ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC entend exploiter ces bornes de recharge sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de celle de Saint-Elphège ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC entend conclure une entente intermunicipale de délégation de compétence et de fourniture de services avec chacune des municipalités suivantes :

- Aston-Jonction ;
- Baie-du-Febvre ;
- Grand-Saint-Esprit ;
- La Visitation-de-Yamaska ;
- Nicolet ;
- Pierreville ;
- Saint-Célestin (Village) ;
- Saint-Célestin (Paroisse) ;
- Sainte-Eulalie ;
- Saint-François-du-Lac ;
- Saint-Léonard-d'Aston ;
- Sainte-Monique ;
- Sainte-Perpétue ;
- Saint-Wenceslas ;
- Saint-Zéphirin-de-Courval ;

**CONSIDÉRANT** que toute correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) sera transmise à M. Michel Côté, Ph.D., au 257-1, rue Mgr-Courchesne à Nicolet (Québec) J3T 2C1 ;

**CONSIDÉRANT** qu'avant de signer l'entente de partenariat avec Hydro-Québec, la MRC doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et que pour ce faire, elle doit conclure une entente avec le MERN ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

**QUE** la préfète, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, et le directeur général, M. Michel Côté, Ph.D., soient autorisés à signer l'entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques avec le MERN et ce, concernant le territoire de quinze (15) de ses municipalités, vu la délégation de compétence ;

**QUE** la préfète, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, et le directeur général, M. Michel Côté, Ph.D., soient autorisés à signer une entente intermunicipale de délégation de compétence et de fourniture de services avec chacune des municipalités suivantes :

- Aston-Jonction ;
- Baie-du-Febvre ;

- Grand-Saint-Esprit ;
- La Visitation-de-Yamaska ;
- Nicolet ;
- Pierreville ;
- Saint-Célestin (Village) ;
- Saint-Célestin (Paroisse) ;
- Sainte-Eulalie ;
- Saint-François-du-Lac ;
- Saint-Léonard-d'Aston ;
- Sainte-Monique ;
- Sainte-Perpétue ;
- Saint-Wenceslas ;
- Saint-Zéphirin-de-Courval ;

**QU'**

à la suite de la signature de l'entente par le MERN, la préfète, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, et le directeur général, M. Michel Côté, Ph.D., soient autorisés à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240 V) pour véhicules électriques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.7**

2021-04-111

**OFFRE DE SERVICE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT**

la volonté de la MRC de Nicolet-Yamaska de réaliser un *Plan d'adaptation aux changements climatiques des équipements et infrastructures municipales* ;

**CONSIDÉRANT**

le financement obtenu à cette fin par la MRC dans le cadre du *Programme d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT**

l'expertise de la Fédération québécoise des municipalités pour la réalisation d'un tel mandat ;

**CONSIDÉRANT**

l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer le mandat de réalisation du *Plan d'adaptation aux changements climatiques des infrastructures municipales* à la Fédération québécoise des municipalités pour un montant maximal de 90 000 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.8**

2021-04-112

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ATTRACTION, D'INTÉGRATION CITOYENNE, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES AVEC LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI)**

**CONSIDÉRANT**

les actions réalisées au cours des dernières années par le Carrefour jeunesse-emploi, la Corporation de développement communautaire et la MRC de Nicolet-Yamaska dans le cadre du Programme mobilisation diversité qui ont permis la mise en place du projet ImmigrAction Nicolet-Yamaska ;

- CONSIDÉRANT** que la stratégie d'immigration réalisée au printemps 2020 par les partenaires de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a présenté un projet dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et que la demande de la MRC a été acceptée pour une aide financière totalisant 226 926 \$ sur trois (3) ans ;
- CONSIDÉRANT** que cette somme est disponible pour réaliser des actions afin de soutenir et préparer les municipalités, les communautés et les entreprises à devenir plus accueillantes et inclusives ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska va assurer la mise en œuvre du plan d'action, mais qu'en raison de leur expertise, certains mandats pourraient être confiés à des partenaires comme le Carrefour jeunesse-emploi et la Corporation de développement communautaire de Nicolet-Yamaska afin d'atteindre les cibles ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska consacrera à la mise en œuvre du plan d'action du temps-ressource pour la coordination et pour la réalisation de certaines des actions ainsi que pour un montant de 10 000 \$ ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le plan d'action de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes et d'autoriser M. Michel Côté, directeur général, à signer les documents nécessaires à la réalisation du plan d'action pour les trois (3) prochaines années.

Il est également résolu d'utiliser un montant de 10 000 \$ prévu au budget 2021 et de prévoir un budget du même montant pour les années 2022 et 2023.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **3.9**

2021-04-113

#### **AUTORISATION D'EMBAUCHE DE LA CORPORATION LES AMIS DU THÉÂTRE BELCOURT POUR LE PROJET « TOURNÉE POUR LES ÂÎNÉS »**

- CONSIDÉRANT** le succès des spectacles pour aînés présentés en 2020 pendant la pandémie pour divertir les résidents d'hébergements pour personnes âgées du territoire ;
- CONSIDÉRANT** qu'un projet de tournée de spectacles pour les aînés est inclus dans l'Entente de développement culturel 2021-2023 avec un budget total de 37 250 \$ dont 22 350 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications et 14 900 \$ de la participation de la MRC de Nicolet-Yamaska à cette entente ;
- CONSIDÉRANT** que ce projet prévoit une tournée d'une douzaine de spectacles par année, sur une période de trois (3) ans (2021-2022-2023), dans les résidences d'aînés désignées par le CIUSSS ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service préparée par la Corporation Les Amis du Théâtre Belcourt pour la prise en charge complète du projet et s'élevant à 37 249,03 \$, taxes incluses, soit 12 416 \$ par année ;
- CONSIDÉRANT** l'engagement de la Corporation Les Amis du Théâtre Belcourt d'adapter les tournées en fonction des obligations de confinement ou de normes sanitaires sans frais supplémentaires ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ginette Nadeau, mairesse suppléante de Pierreville et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à signer une entente avec la Corporation Les Amis du Théâtre Belcourt pour la prise en charge entière du projet « *Tournée pour les aînés* » et ce, pour un montant totale de 27 249,03 \$, taxes incluses, dans le respect du budget prévu à l'Entente de développement culturel 2021-2023 d'un montant total de 37 250 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-04-114      3.10  
ADOPTON DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

**CONSIDÉRANT**      le plan de développement des compétences des employés de la MRC de Nicolet-Yamaska déposé par la direction générale ;

**CONSIDÉRANT**      que ce plan répond aux objectifs stratégiques et budgétaires annuels de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Comité d'adopter le plan de développement des compétences 2021 et d'autoriser le directeur général à procéder aux inscriptions et à acquitter les frais afférents à la mise en œuvre de ce plan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.11  
NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC**

La MRC de Nicolet-Yamaska contactera la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie Grand-Saint-Esprit - Sainte-Monique pour la nomination d'un nouveau représentant au sein du Comité sécurité incendie.

**3.12  
NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC**

Afin de se conformer à l'entente conclue avec le ministre de la Sécurité publique à l'effet de pourvoir à la désignation de quatre (4) membres des Conseils des municipalités locales visées par l'entente, M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit, et M<sup>me</sup> Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, signifieront à M. Michel Côté leur intérêt à siéger au sein du Comité de sécurité publique.

**2021-04-115      3.13  
ADOPTION DES PRIORITÉS 2021 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ  
(VOLET 2)**

**CONSIDÉRANT**      que la MRC, conformément au protocole d'entente établi avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, doit adopter les priorités annuelles du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » ;

**CONSIDÉRANT**      les orientations du plan d'action et du budget annuels de la MRC ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les priorités 2021 du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » telles que présentées dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

Il est également résolu de transmettre une copie des priorités 2021 du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-04-116 3.14**  
**AUTORISATION DES AFFECTATIONS DES SOMMES RÉSIDUELLES 2021 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 2)**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC, conformément au protocole d'entente établi avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, doit autoriser les affectations des sommes résidentielles du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » ;

**CONSIDÉRANT** les orientations du plan d'action et du budget annuels de la MRC ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser les affectations des sommes résidentielles de 2021 du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » telles que présentées dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

Il est également résolu de transmettre une copie des affectations de 2021 du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires du Centre-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.0**  
**POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

**4.1**  
**FORMATION SUR LES TECHNOLOGIES VERTES**

La MRC a conclu un partenariat avec la firme Groupé afin d'offrir une formation aux élus et directions générales en leur présentant un portrait global sur les technologies vertes. Cette formation qui aura lieu le 21 mai 2021 en visioconférence aidera à concrétiser le projet Signature innovation sur les infrastructures écologiques.

**4.2**  
**CAMPAGNE « JE ME LANCE »**

La Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) a lancé le 12 avril 2021 la campagne promotionnelle « Je me lance » qui a pour but d'encourager les femmes à se présenter aux élections municipales de novembre 2021.

Cette initiative est issue de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région du Centre-du-Québec pilotée par la TCMFCQ et dont les partenaires sont le Secrétariat à la condition féminine du Québec (SCF), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et des MRC d'Arthabaska et de Nicolet-Yamaska.

**4.3**  
**REVUE DE PRESSE**

M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, préfète, mentionne qu'une revue de presse des interventions médiatiques de la MRC sera déposée à chaque mois au Conseil des maires.

#### **4.4**

#### **RAPPORT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – BILAN 2020**

M<sup>me</sup> Caroline Vachon, directrice générale adjointe, présente le bilan des activités du secteur réalisées en 2020.

#### **4.5**

#### **RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS**

##### **4.5.1**

##### **COMITÉS INTERNES**

##### **4.5.1.1**

##### **COMITÉ TOURISME**

M. Guy Dupuis, président du Comité tourisme, fait un bref résumé de la rencontre du 17 mars 2021.

##### **4.5.1.2**

##### **COMITÉ PGMR**

M. Gilles Bédard, président du Comité PGMR, fait un bref résumé de la rencontre du 18 mars 2021.

##### **4.5.1.3**

##### **COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

M<sup>me</sup> Denise Gendron, présidente du Comité aménagement durable et environnement, fait un bref résumé des rencontres du 6 et 21 avril 2021.

##### **4.5.1.4**

##### **COMITÉ D'INVESTISSEMENT**

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé des rencontres du 25 mars et 6 avril 2021.

##### **4.5.2**

##### **COMITÉS EXTERNES**

Sans objet.

#### **4.6**

#### **SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC**

M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, préfète, mentionne que la prochaine rencontre de la Table des MRC est prévue à la fin du mois de mai 2021.

#### **5.0**

#### **AFFAIRES FINANCIÈRES**

##### **5.1**

##### **AUTORISATION DE PAIEMENT À ROULONS VERT**

**CONSIDÉRANT** la facture # 1031 de Roulons Vert au montant de 54 604 \$, plus les taxes applicables, concernant l'accompagnement professionnel pour le déploiement d'un système de mobilité durable pour l'ensemble du territoire de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-08-220 autorisant l'octroi du mandat à Roulons Vert ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre

2021-04-117

et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le versement de 54 604 \$, plus les taxes applicables, et de puiser la somme au poste budgétaire « 02-610-44-419 | Mobilité durable ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-04-118**      **5.2**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)**

**CONSIDÉRANT**      la facture # 19659000 de l'UQTR au montant de 27 000 \$ concernant l'entente de recherche pour la réalisation du projet « Volet grands diffuseurs - Recherche sur les non-publics et mise en œuvre des recommandations pour le développement des publics ;

**CONSIDÉRANT**      la résolution 2021-02-044 autorisant la démarche de soutien aux Grands diffuseurs culturels - phase 2 ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le versement de 27 000 \$ et de puiser la somme au poste budgétaire « 02-702-50-520 | Politique de soutien » pour un montant de 27 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-04-119**      **5.3**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT À G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE**

**CONSIDÉRANT**      la facture # GE001253 de G.D.G. Environnement Ltée au montant de 43 470 \$, plus les taxes applicables, concernant le projet « Contrôle biologique des mouches noires dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2021 » ;

**CONSIDÉRANT**      la résolution 2021-02-045 autorisant l'octroi du mandat à G.D.G. Environnement Ltée ;

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser le versement de 43 470 \$, plus les taxes applicables, et de puiser la somme au poste budgétaire « 02-470-00-000 | Dépenses mouches noires ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-04-120**      **5.4**  
**AUTORISATION DE TRANSFERT DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES À TRANSPORT COLLECTIF BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA**

**CONSIDÉRANT**      que la MRC a pris compétence en matière de transport collectif pour ses municipalités ;

**CONSIDÉRANT**      les résolutions 2016-03-75 et 2016-03-76 mandatant Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska à agir au nom de la MRC ;

**CONSIDÉRANT**      la somme de 58 800 \$ représentant la troisième avance dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité de transférer la somme de 58 800 \$ à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska représentant la troisième avance dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-04-121

**5.5**  
**AFFECTATION DU FONDS DE FORMATION – 2020**

**CONSIDÉRANT** le besoin relié aux formations des élus et de la direction ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Comité d'affecter une somme de 10 000 \$ au fonds de formation des élus tel que proposé au budget 2020 et de puiser les sommes au poste budgétaire « Administration générale | Fonds de formation des municipalités ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.0**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS** (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

**7.0**  
**DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

**7.1**  
**AMÉNAGEMENT-FORÊT**

**7.1.1**  
**RAPPORT COMPARATIF D'ÉMISSION DE PERMIS**

M. Martin Croteau, directeur des services techniques, présente un rapport comparatif d'émission de permis par année de la MRC de Nicolet-Yamaska.

2021-04-122

**7.1.2**  
**DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS NUMÉROS 19 ET 33 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska adressait le 15 mai 2008 une demande à portée collective en vertu du volet 1 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ;

**CONSIDÉRANT** que le 26 mai 2009, la CPTAQ rendait sa décision numéro 357989 concernant la demande à portée collective de la MRC de Nicolet-Yamaska en vertu du volet 1 de l'article 59 de la LPTAA ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska adressait le 15 mars 2012 une demande à portée collective en vertu du volet 1 (phase 2) de l'article 59 de la LPTAA à la CPTAQ ;

**CONSIDÉRANT** que le 27 août 2015, la CPTAQ rendait sa décision numéro 375266 concernant la demande à portée collective de la MRC de Nicolet-Yamaska en vertu du volet 1 de l'article 59 de la LPTAA ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 21-06-124 de la municipalité de Saint-François-du-Lac « Dépôt d'une demande de la MRC de modification du périmètre de l'îlot déstructuré numéros 19 et 33 afin d'inclure une portion du terrain faisant partie du lot 5 289 267 » ;

**CONSIDÉRANT** que seule une MRC ou une communauté peut soumettre une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA ;

**CONSIDÉRANT** que la partie du lot visé est comprise entre deux (2) îlots déstructurés et est la cour avant d'une résidence unifamiliale utilisée à des fins non agricoles de type résidentiel ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil :

**QUE** la MRC de Nicolet-Yamaska donne suite à la demande de la municipalité de Saint-François-du-Lac formulée dans sa résolution 21-06-124 afin d'agrandir le périmètre de l'îlot déstructuré numéros 19 et 33 identifié dans son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

**QUE** la MRC de Nicolet-Yamaska entreprenne les démarches nécessaires seulement lorsque les décisions relatives aux demandes à portée collective présentement à l'étude à la CPTAQ auront été rendues ;

**QUE** la MRC de Nicolet-Yamaska, advenant une décision positive de la part de la Commission sur la protection du territoire agricole (CPTAQ), s'engage à modifier son SADR conformément à la décision qui sera rendue ;

**QUE** la municipalité locale concernée et le propriétaire du terrain sont les personnes intéressées à la demande. Une copie de cette demande doit leur être transmise par la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.2**

### **COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

Sans objet.

## **8.0**

### **DEMANDES D'APPUI**

## **8.1**

### **2021-04-123 OFFRE DE SERVICE DE TÉLÉ-CŒUR**

**CONSIDÉRANT** que Télé-Cœur est une télévision communautaire qui permet de poser un regard sur les collectivités qui composent la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** que les élus municipaux sont d'avis qu'une télévision communautaire constitue un atout important pour la vitalité collective du territoire ;

**CONSIDÉRANT** le soutien et les appuis nécessaires au déploiement de cette télévision communautaire ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'appuyer la mise en place et d'encourager le déploiement de la télévision communautaire Télé-Cœur sur son territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.2**

### **2021-04-124 AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

- CONSIDÉRANT** que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant ;
- CONSIDÉRANT** qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;
- CONSIDÉRANT** qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;
- CONSIDÉRANT** qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT** qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.0

### AFFAIRES NOUVELLES

## 10.0

2021-04-125

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt et une heures (21 h 00).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
**PRÉFÈTE**  
**GENEVIEVE DUBOIS**

Signatures

  
**SECRETAIRE-TRESORIER**  
**MICHEL CÔTÉ**